



Résiliation du bail pour mettre au norme

Par Visiteur

Bonjour

nous avons louer il y a 8 année un appartement meublée a des personnes âgée .peut-on résilier ce bail il faudrait le mettre au norme. MERCI

en l,attente de votre réponse recevez nos meilleurs salutations distingués.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si votre bail meublé est celui qui correspond au bail qui est généralement pratiqué à savoir un bail d'un an renouvelable, vous disposez d'un droit de préavis d'une durée de 3 mois avant le terme du bail.

En d'autres termes le locataire doit avoir connaissance du préavis de départ au moins 3 mois avant l'échéance de son bail.

Cordialement